

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82
En exercice : 82
Qui ont pris part à la délibération : 66

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

Date de convocation : 05/10/2021

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 160/2021

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2020 MULTI-ACCUEIL L'AUCELON A FERRALS LES CORBIÈRES

L'an deux mille vingt et un et le 11 octobre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals les Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Paul BERTHIER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : (51)

| | |
|------------------------|---|
| ALBAS | Jean-Claude MONTLAUR |
| ALBIÈRES | Yvon LACOMBE |
| BOUTENAC | Alain MAILHAC |
| CANET D'AUDE | André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE |
| | Marcel REVERDY |
| CASCATEL DES CORBIÈRES | Didier CASATO |
| CASTELNAU D'AUDE | Gilles BARTHES |
| COUSTOUGE | Paul BERTHIER |
| DAVEJEAN | Méline BORNIA |
| ESCALES | Michel CAZENEUVE |
| FABREZAN | Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL |
| FELINES TERMENES | Jean-Marie SAURY |
| FERRALS LES CORBIÈRES | Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO |
| FONTCOUVERTE | Jacques CONTIES |
| HOMPS | Béatrice BORT |
| LAGRASSE | René ORTEGA |
| LAIRIÈRE | Michel BARBAZA |
| LANET | Jean-Marie GALINIÉ |
| LAROQUE DE FA | Raymond SPOLI |
| LEZIGNAN CORBIÈRES | Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIES – Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Sylvie FUMET – Rémi PENAVALAIRE |

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| LUC SUR ORBIEU | Yves KOSINSKI |
| MONTBRUN DES CORBIERES | Guy AUDEMARD D'ALANÇON |
| MOUX | Gérard PIOCH |
| ORNAISONS | Gilles CASTY |
| PARAZA | Emile DELPY |
| QUINTILLAN | André CONTRERAS |
| ROQUECOURBE MINERVOIS | Corinne GIACOMETTI |
| ROUBIA | Geneviève LOPEZ |
| SAINT ANDRE DE Rgue | Jean-Michel FOLCH – Myriam MIQUEL |
| SAINT COUAT D'AUDE | David ELIS |
| SAINT PIERRE DES CHAMPS | Roland QUINCEY |
| TALAIRAN | Cédric MALRIC |
| TERMES | Sylvie SEGUY |
| THEZAN DES CORBIERES | Philippe PUECH |
| TOURNISSAN | Marilyse RIVIERE |
| TOUROUZELLE | Serge MARRET |
| VIGNEVIEILLE | Olivier VERNEDE |
| VILLEROUGE TERMENES | Michel PONCOT |

Etaient absents les représentants des Communes de : (31)

ARGENS-MINERVOIS (Gérard GARCIA) - AURIAC (Bernard SUTRA) - BOUISSE (Philippe LACOMBE) - CAMPLONG D'AUDE (Serge LEPINE) - CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) - DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - JONQUIERES (Jacques PIRAUD) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN-CORBIERES (Bérengère LECEA - William COMBES - Guy VIVES - Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL – Valérie COURTOIS - Dominique JOLIS - Sabine FITO - Didier JULIAN - Michel MASUYER) - LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD) - MASSAC (Jean-Louis GAILLARD) - MONTJOI (Jessica BOSCH) – MONTSERET (Geneviève FABRE) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Claire CHAOUAT) – PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - QUINTILLAN (André CONTRERAS) – RIBAUTE (Alain COSTE) - SAINT LAURENT DE LA Crisse (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE) - SALZA (Redha MENNAD) -

Procurations : (15)

Gérard GARCIA, ARGENS-MINERVOIS, à Emile DELPY
Philippe LACOMBE, BOUISSE, à Olivier VERNEDE
Serge LEPINE, CAMPLONG D'AUDE, à André HERNANDEZ
Serge BRUNEL, CONILHAC CORBIERES, à Alain MAILHAC
Jacques PIRAUD, JONQUIERES, à Paul BERTHIER
Bérengère LECEA, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL
Guy VIVES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA
Dominique JOLIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Dominique JOLIS-PAILHEZ
Sabine FITO, LEZIGNAN-CORBIERES, à Christine BENET
Christine MANGOLD, LUC SUR ORBIEU, à Yves KOSINSKI
Jean-Louis GAILLARD, MASSAC, à Jean-Marie SAURY
Jessica BOSCH, MONTJOI, à Isabelle GEA
Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Raymond SPOLI
Claire CHAOUAT, ORNAISONS, à Gilles CASTY.
André CONTRERAS, Quintillan, à Didier CASATO

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511-3,

VU la délibération du conseil Communautaire portant convention d'objectifs 2020 entre la CCRLCM et l'association L'AUCELON à FERRALS les Corbières pour le multi-accueil fixant la contribution financière de la CCRLCM à 36 100,00 €.

CONSIDERANT le projet initié et conçu par l'association en matière d'enfance et jeunesse ;

CONSIDERANT que l'Association L'AUCELON organise la Gestion d'un lieu d'accueil et d'éveil sur la commune de FERRALS les Corbières conforme à son objet statutaire,

CONSIDERANT l'intérêt public local que représente cette offre de service social de proximité pour la population de la CCRLCM ;

CONSIDERANT les statuts de la CCRLCM et notamment sa compétence en matière d'enfance jeunesse ;

CONSIDERANT que la CCRLCM, dans le cadre de sa politique en faveur de la Jeunesse et de soutien à la parentalité, s'est fixé les objectifs suivants :

- Réduire les inégalités sociales et prévenir l'exclusion par l'intégration sociale des enfants et l'accompagnement des parents ;
- Soutenir l'insertion des parents et leur faciliter l'accès à l'emploi ;
- Promouvoir l'égalité hommes/femmes et permettre au plus grand nombre de concilier vie professionnelle et vie familiale ;
- Participer à l'attractivité du territoire ;
- Rechercher la qualité de services rendus aux familles dans le respect des réglementations sociales en vigueur ;
- Accompagner une professionnalisation accrue des structures associatives gestionnaires dans le secteur de la jeunesse ;
- Maintenir un tissu associatif fort et dynamique sur son territoire ;

CONSIDERANT que l'action présentée par l'Association participe de cette politique ;

En conséquence, la CCRLCM s'engage à soutenir l'Association par le versement d'une subvention complément des modalités habituelles de financement assurées par les familles, la CAF de l'AUDE et la MSA de l'Aude.

Le compte de résultat 2020 du multi-accueil « L'AUCELON » fait apparaître un déficit global de 47 866,45€ au lieu de 36 100,00€ prévisionnels soit un différentiel de + 11 766,45€.

Sur proposition le rapporteur, Jean-Michel FOLCH

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 66 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

APPROUVE l'Avenant N°1 à la convention initiale qui porte sur les points suivants :

ARTICLE 1 : L'article 3 - « Conditions de détermination du coût de l'action » est modifié comme suit :

3.1 Le coût total éligible de cette action est porté de 36 100,00 € à 47 866,45 € soit un avenant de 11 766,45€

ARTICLE 2 : L'article 4 - « Conditions de détermination de la contribution financière est modifié comme suit :

4.1 La CCRLCM contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal supplémentaire de **11766,45€**

4.2 Pour l'année **2020**, la CCRLCM contribue financièrement pour un montant supplémentaire de **11 766,45€**.

Toutes les autres modalités prévues dans la convention initiale et dans l'avenant N° 1 à ladite convention sont sans changement.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de la CCRLCM.

HABILITE le président à signer toutes pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

